



## Intervention huissier

Par light, le **06/02/2022** à **06:54**

Bonjour,

La maman de mes enfants ne paye pas les frais par moitié comme le stipule le jugement, du moins le minimum pour éviter d'être mis en abandon d'enfant. ( 1 repas sur 4 pour la scolarité de notre fille en lycée privé, sans participer aux frais d'inscription...)

Infirmière en Pedo Psy au CASA de Sens, elle use et abuse de ses connaissances pro contre l'intérêt propre de ses enfants.

Séparés depuis Février 2018, elle me doit prêt de 9000€ à ce jour... Je dois passer par voie d'huissier pour faire valoir ce que de droit.

Malgré un jugement établi par un JAF, signé du JAF, contre signé du greffe, tamponné du TGI de Sens, tamponné du titre exécutoire pour les huissiers de France, mentionné dessus "exécutoire de plein droit", signifié à Mme..... Je suis contraint de passer par voie d'huissier qui m'annonce une " sommation de payé" et non un "commandement" car il est écrit dans le jugement : "DIT que les frais scolaires, extra-scolaires et exceptionnels seront partagés par moitié entre les parents..." et non "ORDONNE que les frais....".

C'est une grosse blague... Une perte de temps, d'énergie et de santé pour tout le monde. En attendant se sont les enfants qui ampatissent malheureusement, tout en essayant de détruire le papa.

Recouvrement demandé en octobre 2021 et dont je n'ai pas de nouvelles à ce jour. La collaboratrice très certainement pro j'ose espérer, me refoule car je suis trop présent et envahissant quand j'appelle tous les 15 jours afin d'avoir des nouvelles.

Tout en sachant qu'un 2e recouvrement est en préparation bien entendu car ma fille est à l'université aujourd'hui avec tous les frais que cela représente et que je suis le seul à payer, sans compter son permis de conduire payé seul également. Qui va lui expliqué en fin d'année que ses etudes s'arrêtent brusquement car sa maman ne veut pas payer et que la justice, loin de ne pas faire son boulot, "traîne" des 4 pieds.....?? Comment croyez vous que cela risque de se terminer.? Doit-on attendre d'en arriver à un drame dans les fais divers pour que tout ce système se mette en route correctement..?

Que faire..?

Je suis passé par toutes les saloperies que Mme a pu trouver dans ses dossiers pro, identifié comme un monstre en passant par des suspicions d'attouchement sur mineur, non

présentation d'enfant mineur non fondée alors que c'est Mme qui a abandonné sa fille en gendarmerie et que j'ai été contraint de la récupérer sur sa semaine de garde, résultat rappel à la loi avec prise d'empreinte et photo comme un vulgaire criminel, et la dernière en date : passage devant un expert psy.... Alors je ne suis pas fou, mais y a de quoi le devenir, je vous assure. ( compte rendu du psy : Mr À ETE en souffrance à l'annonce de la séparation, il refait sa vie... Mme EST malade et il lui est conseillé une thérapie. Et...? Rien ne se passe, tout est normal)

Je ne vous parle pas de la liste non exhaustive qu'elle a entrepris avec son avocat pour me qualifier qui regorgent dans ses bouquins et dossiers pro : manipulateur, procédurier, narcissique, laxiste, violent verbalement et physiquement, harcèlement moral,.... Bref un monstre.... Sans oublier les connards, salopards et autres petits mots doux rempli d'affection.

Elle en est a dénigrer ses propres enfants, "menteur", "voleur".... Pour les discréditer sur une éventuelle demande d'audience au JAF. Et la encore c'est normal, tout va bien, on préfère dire que c'est le papa qui les manipule et qui génère un conflit parental.

Le conflit n'est généré que part l'attitude personnelle et individuelle de la mère, à son entêtement farfelu de ne pas vouloir payer la moitié des frais engagés pour le bien être de ses enfants. Si encore c'était des frais extravagants et déplacés. Nous parlons ici d'éducation scolaire et de permis de conduire, outil indispensable pour trouvé et aller au boulot de nos jours...

Je suis un papa usé et fatigué de devoir me battre avec un système archaïque qui ne sait pas et je pense de plus en plus, ne veux pas faire le nécessaire pour faire appliquer ce qu'il a ordonné sur un jugement où chacun fait comme il veut, quand il veut au final car il y a toujours une pièce qui manque, un délais de passer, une couche sociale non explorée pour faire à l'amiable... alors qu'il y a un titre exécutoire....!!

Mme touche entre 2400 et 2500 net par mois.... Je ne vois pas où est le problème de faire appliquer ce jugement et pourquoi ça prend autant de temps.

Comment réagir et agir face à l'huissier que j'ai missionné qui ne me renseigne pas sur sa prestation et dont je vais devoir payer ( alors que je réclame un dû.... Elle est pas mal aussi celle là aussi, payer pour recevoir un dû .. Bref.)?

J'arrive au bout de ce que je peux humainement supporter de la défaiënce administratives dans notre pays, y'en a marre de tout ce cirque.

Merci par avance pour votre réponse.

Mon mail au cas où :

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Cordialement et Respectueusement

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **06/02/2022** à **09:38**

bonjour,

votre situation requiert l'aide d'un avocat.

lorsque vous mandatez un huissier pour récupérer une somme d'argent, n'étant pas sur de récupérer cet argent, l'huissier se fait d'abord payer par la personne qui sollicite son intervention, ce n'est pas à l'huissier d'avancer l'argent.

[qui doit payer l'huissier ?](#)

salutations